

CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DES TRAVAILLEURS CHRÉTIENS (CFTC)



PALAIS DU LUXEMBOURG
Monsieur Jean-Claude LENOIR
Sénateur de l'Orne
Monsieur Christian BATAILLE
Député du Nord et Vice-Président de
l'OPECST
15, rue de Vaugirard
75291 – PARIS cedex 06

Pantin, le 13 novembre 2013

Le Cabinet

Objet : Contribution écrite de la CFTC sur « les hydrocarbures non conventionnels »

N/Références : n° 070 – 2013 – PL/PLR/OL

Dossier suivi par : Secrétariat du cabinet

Tél. 01 73 30 49 34 – secretariat@cftc.fr

Monsieur le Député, Monsieur le Sénateur,

Dans le cadre « de la réalisation d'une étude sur les méthodes alternatives à la fracturation hydraulique dans l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures non conventionnels » que vous a confiée l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST), vous avez bien voulu, dans un courrier daté du 10 avril 2013, nous demander notre « point de vue écrit ».

Nous tenons à vous en remercier et vous prions de bien vouloir trouver ci-joint, notre réponse que la complexité de la question nous a conduit à vous rendre plus tard que prévu initialement.

Nous restons à votre disposition pour toute précision et renseignement complémentaire concernant notre positionnement.

Veillez agréer, Monsieur le Député, Monsieur le Sénateur, l'expression de notre considération distinguée.

Philippe LOUIS
Président Confédéral

Confédération Française des Travailleurs Chrétiens

128, avenue Jean Jaurès - 93697 Pantin Cedex - Tél. : 01 73 30 49 00 - Fax : 01 73 30 49 18 - www.cftc.fr

Membre de la Confédération Européenne des Syndicats et de la Confédération Syndicale Internationale

N° Siret : 784 450 975 00031



Le Cabinet de la CFTC
Philippe LOUIS - Président

CONTRIBUTION ECRITE DE LA CFTC

DANS LE CADRE « DE LA REALISATION D'UNE ETUDE SUR LES METHODES ALTERNATIVES A LA FRACTURATION HYDRAULIQUE DANS L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION DES HYDROCARBURES NON CONVENTIONNELS »

Le Cabinet

Dossier suivi par : Le Secrétariat du Cabinet
secretariat@cftc.fr – Tél. 01 73 30 49 34

Pour la CFTC, la question des solutions alternatives à la fracturation hydraulique ne se pose pas. Notre Confédération est, en effet, opposée à l'exploration et à l'exploitation des hydrocarbures non conventionnels quel que soit le moyen envisagé pour des raisons essentiellement d'ordre écologique. A nos yeux, la véritable alternative est la suivante : soit l'objectif de la France est d'assurer son indépendance énergétique et, dans ce cas, il faut absolument exploiter les hydrocarbures non conventionnels dont notre sous-sol regorgerait, soit l'objectif poursuivi par notre pays est de réduire l'émission de gaz à effet de serre qui contribue au changement climatique, et il faut que les énergies fossiles, dont le gaz et l'huile de roche mère, restent enfouies.

La France s'est engagée à baisser ses émissions de gaz à effets de serre de 20 % d'ici à 2020. Outre les émanations de gaz carbonique (CO2) qui résulteraient de l'utilisation des hydrocarbures non conventionnels, plusieurs études montrent qu'aux Etats-Unis, les puits d'extraction de gaz de la roche mère rejettent du méthane, un gaz à effet de serre plus puissant que le CO2. On voit mal dans ces conditions comment la France pourrait atteindre son objectif. La France s'est, par ailleurs, engagée à porter à 23 % la part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie finale. Or, le simple fait de consacrer une part importante de nos investissements à la recherche sur l'extraction d'hydrocarbures non conventionnels peut faire concurrence aux énergies renouvelables et envoyer un signal négatif aux agents économiques qui souhaiterait installer une éolienne ou s'équiper en panneaux solaires. Enfin, la CFTC tient à souligner que l'enjeu de la transition énergétique est de se passer progressivement du pétrole et du gaz enfouis dans le sous-sol pour l'énergie, et de le conserver comme matière première et l'utiliser à d'autres fins.

.../...



Indépendamment des effets néfastes de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures non conventionnels sur le changement climatique, la CFTC estime que les techniques alternatives à la fracturation hydraulique n'offrent pas de réelles perspectives opérationnelles à court terme. Comme le précise Christophe de MARGERIE, PDG de TOTAL, dans un entretien au quotidien *Les Echos* début janvier 2013, « il faut entre dix et vingt ans pour développer une technologie de rupture ». En l'état actuel de la recherche, aucun des procédés à l'étude – qu'il s'agisse du recours à l'onde de choc créée par un arc électrique, de l'utilisation du GPL ou de l'air comprimé en lieu et place de l'eau – ne semble au point. Or, compte tenu de la raréfaction des ressources énergétiques et de l'augmentation rapide des prix de l'énergie qui en découlent, il y a urgence.

Il en est de même pour l'emploi : les retombées à attendre de l'exploration et de l'exploitation des hydrocarbures non conventionnels seraient, de l'avis même de Jean-Louis SCHILANSKY, Président de l'UFIP, limitées : le temps d'explorer et de mettre les éventuels gisements en exploitation, les bénéfices en termes d'emplois ne se feraient pas sentir avant cinq ou dix ans. Or, là aussi, il y a urgence à créer des emplois. Pour la CFTC, il serait plus efficace en termes d'emplois de long terme d'investir dans la recherche sur le stockage d'électricité ou les économies d'énergie, notamment par l'isolation thermique des bâtiments et par des modifications de comportement, que de prolonger de quelques années supplémentaires la production d'énergies fossiles.